

ANNEE 2011

# Partenariat

Association loi du 1er juillet 1901

Vous trouverez dans ce dossier  
tous les éléments nécessaires  
pour solliciter un partenariat

A retourner avant le 1<sup>er</sup> avril 2011

## Domaine :

- 1/ Social, humanitaire, aide aux personnes
- 2/ Valorisation patrimoine, environnement, engagement citoyen
- 3/ Activités artistiques, éducation
- 4/ Sport, loisir
- 5/ Economie, groupement professionnel
- 6/ Convivialité de groupe et de communauté



Credit photo : J. Bachelier/Club Photos Grand'Angle

B i e n - ê t r e e t v i t a l i t é



## I - RECEVABILITE DU DOSSIER

Les différentes indications contenues dans cette note ont pour objet d'exposer les règles de recevabilité des demandes formulées auprès de la Communauté de communes des Vals de Gartempe et Creuse en vue de leurs instructions.

### 1 - Dossier recevable

D'une manière générale, la Communauté de communes des Vals de Gartempe et Creuse souhaite un partenariat avec les associations correspondant aux critères suivants :

✎ Le siège social doit être situé sur la Communauté de communes des Vals de Gartempe et Creuse ou dont l'essentiel de l'activité se trouve dans les limites de la Communauté de communes,

✎ La constitution de l'association doit avoir 1 an au 1<sup>er</sup> septembre de l'année en cours (sauf dérogation expresse),

✎ L'activité de l'association fait partie d'un domaine suivant :

- 1/ Social, humanitaire, aide aux personnes
- 2/ Valorisation patrimoine, environnement, engagement citoyen
- 3/ Activités artistiques, éducation
- 4/ Sport, loisir
- 5/ Economie, groupement professionnel
- 6/ Convivialité de groupe et de communauté

✎ Le rayonnement s'effectue sur le territoire intercommunal,

✎ Les ressources sont inférieures à 80% de fonds publics de l'Etat ou de collectivités territoriales ou d'organismes publics,

✎ Ne pas avoir déjà déposé un dossier de partenariat au titre de l'année 2011.

En conséquence, si votre association remplit ces critères, il vous est possible de présenter un dossier.

### 2 - Critères liés au dossier

**A) Le dossier**, ci-joint, doit être complété de façon exhaustive et précise.

Votre attention est appelée sur la nécessité de compléter avec soin toutes les rubriques. Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.

**B) Votre association** doit obligatoirement posséder un numéro de SIRET.

Si vous n'en avez pas, vous devez demander ce numéro à la Direction Régionale de l'INSEE – 5 rue Sainte Catherine – 86000 POITIERS (téléphone : 0.825.88.94.52).

**Cette démarche est gratuite.**

### C) Contrôle et publicité

#### Contrôle

Votre association peut être contrôlée. Les services de la Communauté de Communes des Vals de Gartempe et Creuse peuvent contrôler, sur pièces et place, l'exactitude des renseignements que vous leur fournirez.

Il vous est rappelé que toute association doit souscrire une assurance.

## **Publicité**

L'acceptation de ce partenariat avec la Communauté de communes des Vals de Gartempe et Creuse s'accompagne de l'engagement de l'attributaire d'assurer auprès de ses ressortissants, de son public, la promotion de la Communauté de communes par la présence du logo, un relais dans différentes publications, vis-à-vis de la presse, etc.

**Le fait de solliciter un partenariat avec la Communauté de communes des Vals de Gartempe et Creuse implique automatiquement l'acceptation de ces dispositions.**

## **D) Pièces à joindre au dossier**

Toutes les associations sollicitant une aide financière devront joindre à leur demande les documents cités **dans l'annexe 1** du dossier.

## **II - REMISE DU DOSSIER**

Pour être en mesure d'instruire convenablement votre demande, le dossier ci-joint doit impérativement être retourné (dûment rempli) à la Communauté de communes des Vals de Gartempe et Creuse dans les délais impartis.

Ce formulaire peut-être téléchargé sur le site de la Communauté de communes des Vals de Gartempe et Creuse « [www.vals-gartempe-creuse.com](http://www.vals-gartempe-creuse.com) » et imprimé pour une saisie manuelle. Après impression, le dossier sera complété et retourné à la Communauté de communes des Vals de Gartempe et Creuse accompagné des pièces requises.

Le dossier peut être :

- soit adressé par la poste à l'adresse suivante :

Monsieur le Président

Communauté de communes des Vals de Gartempe et Creuse

27 avenue Jourde / BP 15

86450 PLEUMARTIN

- soit déposé directement à l'accueil.

## **III - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS**

Le fait pour une association de bénéficier d'un partenariat ne lui confère aucun droit acquis quant à la reconduction éventuelle d'une aide financière.

Le simple dépôt d'un dossier n'implique aucun engagement de la Communauté de communes des Vals de Gartempe et Creuse.

Une fois le dossier déposé ou envoyé à la Communauté de communes des Vals de Gartempe et Creuse, le jury se réunit pour étudier la demande.

Le jury pourra demander à rencontrer les responsables de l'association pour de plus amples renseignements.

Le montant du partenariat accordé vous sera communiqué par courrier.

Le versement s'effectuera en une seule fois.

# Pièces à joindre à votre dossier

- La présentation de votre association (fiche n°1),
- Les statuts déposés,
- Le bilan financier du dernier exercice clos approuvé par l'assemblée générale,
- L'état de trésorerie,
- Le rapport d'activité,
- Le budget prévisionnel faisant apparaître le montant du partenariat sollicité,
- Le descriptif des projets de l'année à venir,
- L'attestation sur l'honneur (fiche n°2),
- Un R.I.B du compte de l'association.

Le jury se réserve le droit de demander toute pièce complémentaire.

**Dans tous les cas, si le dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, vous devez joindre le pouvoir de ce dernier donné au signataire.**

**IMPORTANT** : la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 rend obligatoire la transmission d'un compte-rendu financier à l'administration qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée, y compris dans le cas où le renouvellement de la subvention n'est pas demandé.

## **Attention**

Vous pouvez bénéficier, en plus de cette demande de partenariat, d'une aide exceptionnelle pour une **action innovante** (renseignements et dossier à retirer auprès de nos services).

## Demande de Partenariat – Année 2011

# Présentation de votre association

Première demande

Renouvellement d'une demande

Zones à remplir obligatoirement (\*)

\* Identification de l'association (à remplir en majuscules)

RAISON SOCIALE :

.....  
.....

ADRESSE :

.....  
.....

Téléphone : ..... Télécopie : .....

Portable : .....

Mail :

.....

Site Web :

.....

\* Numéro SIRET (OBLIGATOIRE) : .....

\* Numéro d'enregistrement en préfecture : .....Date : .....

Objet de l'association (conformément à la déclaration en préfecture) :

.....  
.....  
.....

**\* Représentant légal de l'association (le Président, ou autre personne désignée par les statuts)**

Nom : ..... Prénom : .....

Qualité : .....

Mail : ..... Téléphone : .....

**\* Personne chargée du dossier**

Nom : ..... Prénom : .....

Mail : ..... Téléphone : .....

ADRESSE :

.....  
.....

Autres informations pertinentes relatives à votre association que vous souhaitez indiquer :

.....  
.....  
.....  
.....

**Composition du bureau et du conseil d'administration :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Date de la dernière assemblée générale ayant permis la désignation du conseil d'administration et du bureau :** .....

- ☞ Nombre d'adhérents pour l'année en cours : .....
- habitant les Vals de Gartempe et Creuse : .....
  - habitant hors des Vals de Gartempe et Creuse : .....

Nombre de bénévoles : .....

☞ Montant unitaire des cotisations enfants : ..... € adultes : ..... €

**\* Renseignements concernant le fonctionnement de votre association**

**Description du projet associatif et des activités habituelles de l'association :**

.....  
.....  
.....  
.....

**Si Salariés de l'association**

**Salariés en CDI : ..... dont salariés à temps partiel : .....**

Précisez ci-dessous les contrats exprimés en heures hebdomadaires :

.....

**Salariés en CDD : ..... dont salariés à temps partiel : .....**

Précisez ci-dessous les contrats exprimés en heures hebdomadaires :

.....

**Avez-vous un contrat aidé ?  Oui\*  Non . \* si oui, lequel : .....**

**Autres informations pertinentes concernant les moyens humains, que vous souhaitez Indiquer :**

.....  
.....  
.....  
.....

Bénéficiez-vous d'autres subventions publiques ?

Oui\*  Non

\*Si oui, quel(s) partenaire(s) et le(s) montant(s) ?

<b>Partenaires</b>	<b>Montants</b>
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

# Attestation sur l'honneur

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiales ou renouvellements) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée.

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), ..... (nom et prénom) représentant(e) légal(e) de l'association,

- déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférent,

- certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics,

- s'engage à répondre à toutes demandes complémentaires du jury,

- demande un partenariat à hauteur de .....€

Et s'engage :

- à fournir les éléments notifiés dans l'annexe 1.

Fait à....., le.....

Signature